

Le service civique

Vous avez de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans si vous êtes en situation de handicap), et vous voulez vous engager pendant 6 à 12 mois au service de l'intérêt général ? Découvrez le service civique !

- Vous pouvez devenir volontaire en service civique **même si vous n'avez aucun diplôme**.
- Pendant la durée de votre engagement, vous serez accompagné par un **tuteur**, vous toucherez une **indemnité** et vous bénéficierez d'une **protection sociale intégrale**.
- Le service civique peut être effectué en France ou à l'étranger, au sein d'une association, d'une fondation, d'une ONG, ou encore dans des collectivités territoriales et des établissements publics.



→ www.service-civique.gouv.fr
→ www.uniscite.fr

Découvrez notre actualité sur **cap-metiers.fr** et nos réseaux sociaux     